



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 31 juillet 2018

Communiqué de presse

Gestion de la sécheresse en Essonne : restrictions sur les usages de l'eau des rivières Orge et Rémarde (alerte)

Les faibles précipitations de ce début d'été n'ont pas permis de maintenir un débit satisfaisant de la rivière Orge.

En cette fin de juillet, l'Orge présente un débit en deçà de son niveau d'alerte et les prévisions météorologiques ne permettent pas d'envisager à court terme une remontée sensible du débit de ce cours d'eau.

Les dispositions prévues par l'arrêté-cadre départemental impliquent de prendre des **mesures de restrictions de premier niveau** sur l'ensemble du bassin versant de l'Orge, de la Rémarde et de leurs affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents. Ces mesures de restriction des usages de l'eau prélevée dans ces rivières s'appliquent aux communes de l'Essonne (en PJ) mentionnées en annexe de l'arrêté n° 2018-DDT-SE-293 du 31 juillet 2018 qui est consultable en ligne sur :

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/fre/Publications-legales/Arretes/Eau-arretes-prefectoraux>
et sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

L'arrêté impose des restrictions renforcées **aux usages domestiques, agricoles ou industriels de l'eau provenant directement des rivières concernées**, et des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect.

Les restrictions seront levées dès qu'une remontée marquée des débits des rivières aura été constatée.

Contacts presse Préfecture :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne